ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 3724

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les injustices provoquées par les règles de calcul des retraites concernant les polypensionnés. Malgré un mouvement de convergence des différents régimes, le maintien de règles différentes contribue à défavoriser les polypensionnés sur les droits à la retraite. En effet, et alors même que les polypensionnés sont de plus en plus nombreux en raison des mobilités professionnelles, le système de calcul en vigueur pénalise les personnes présentant une carrière non-linéaire. Le non alignement de certains régimes de retraite et par conséquent l'absence de proratisation conduisent à faire chuter la rémunération moyenne retenue pour le calcul des pensions. À ce titre, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a consacré son 9ème rapport à ce sujet en formulant certaines pistes de réflexion visant à garantir l'égalité de traitement entre tous les retraités. Dès lors, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les dispositions qu'elle entend prendre, dans le cadre du projet de réforme des retraites prévu en 2013, pour remédier à cette injustice et ainsi rétablir l'égalité de traitement entre polypensionnés et monopensionnés.

Texte de la réponse

Le 9e rapport du Conseil d'orientation des retraites, publié le 28 septembre 2011, a établi un bilan approfondi de la situation des assurés ayant relevé de plusieurs régimes d'assurance vieillesse. S'il souligne les difficultés, notamment en termes de lisibilité pour l'assuré, de la diversité des règles de calcul de la retraite entre les différents régimes, il conclut néanmoins que les effets combinés de ces règles apparaissent le plus souvent favorables pour les polypensionnés des générations partant à la retraite actuellement ; en effet, si les règles relatives au calcul du salaire annuel moyen (SAM) désavantagent les polypensionnés, inversement les règles de proratisation leur sont favorables. Les éléments de constat contenus dans ce rapport pourront notamment contribuer aux réflexions sur une réforme globale de notre système de retraite inscrites dans la feuille de route adoptée à l'issue de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012 ; cette réforme se penchera en particulier sur la situation spécifique des polypensionnés, qui représentent le tiers environ des assurés.

Données clés

Auteur : M. Olivier Dussopt
Circonscription : Ardèche (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3724
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 septembre 2012, page 4861

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE3724

Réponse publiée au JO le : 20 novembre 2012, page 6721